

Rapport d'audit des comptes annuels

Traduction d'un rapport à l'origine écrit en espagnol, basé sur notre travail effectué conformément aux normes d'audit acceptées en Espagne. Dans le cas où il y aurait des divergences, la version espagnole prévaut.

À l'attention des actionnaires d'Antevenio, S.A.,

1. Nous avons audité les comptes annuels de la société **Antevenio S.A.** qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2012, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe de l'exercice annuel se terminant à cette date. L'établissement présentation de ces comptes annuels relève de la responsabilité des administrateurs de la Société, conformément au cadre normatif sur l'information financière applicable à la société (qui est indiqué dans la Note 2 de l'annexe ci-jointe) et, notamment, aux principes et aux critères comptables appliqués dans ceux-ci. Notre responsabilité se limite à exprimer une opinion sur lesdits comptes annuels dans leur ensemble, sur la base d'un travail réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises en Espagne qui requiert l'examen par la réalisation de tests sélectifs sur la preuve justificative des comptes annuels et l'évaluation de leur présentation, des principes comptables appliqués et des estimations réalisées, conformément au cadre normatif sur l'information financière applicable.
2. À notre avis, les comptes annuels de l'exercice 2012 ci-joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'Antevenio, S.A. au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie portant sur l'exercice annuel clos à la date susvisée, conformément aux normes et principes internationaux d'information financière applicables et, notamment, ceux qui ont été appliqués dans la préparation des comptes annuels de l'exercice 2010.
3. Le rapport de gestion ci-joint sur l'exercice 2012 présente les explications que les administrateurs jugent bon de donner en ce qui concerne la situation de la Société, l'évolution de ses activités et un certain nombre d'autres aspects ; cela dit, ledit rapport ne fait pas partie intégrante des comptes annuels. Nous avons procédé à une vérification visant à nous assurer que les informations comptables qu'il contient concordent avec celles qui figurent dans les comptes annuels de l'exercice 2012. En tant que commissaires aux comptes, notre travail se limite à la vérification du rapport de gestion. La portée de ce travail n'est autre que celle qui est décrite dans le présent paragraphe et ne s'étend nullement à la révision d'autres informations que celles qui sont issues des registres comptables de la Société.

BDO Auditores, S.L.


Emilio Domenech Amezarri
Associé - Commissaire aux comptes

Madrid, le 22 mars 2013